

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE_2020_134

Séance du mardi 10 novembre 2020

Membres en exercice : 19

Date de la convocation: 06/11/2020

Présents : 18

L'an deux mille vingt et le dix novembre l'assemblée régulièrement

Votants: 18

convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stephan MAURIN,

Pour : 18

Contre : 0

Secrétaire de
séance:Thibaud
MALGOUYRES

Présents : Clara ARBOUSSET, Catherine BLACLARD, Florence BOISSIER, Sophie BOISSIER, Lucie BONICEL, Michèle BUISSON, Matthias CORNEVAUX, Julie DELES, Cyril DJALMIT, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Guillaume HARVOIS, Olivier MALACHANNE, Thibaud MALGOUYRES, Stephan MAURIN, Gilles MERCIER, Mathieu PUCHERAL, Fabienne PUCHERAL MOLINES

Représentés:

Excusés: Daniel MOLINES

Absents:

Objet: BP DM1 - bis - DE_2020_134

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DE_2020_110

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6413	Personnel non titulaire	13300.00	
6811 (042)	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	16000.00	
6419	Remboursements rémunérations personnel		10000.00
70311	Concessions cimetières (produit net)		2300.00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation		1000.00
748388	Autres		16000.00
TOTAL :		29300.00	29300.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2031 - 443	Frais d'études	2000.00	
20422 - 451	Privé : Bâtiments, installations	40984.16	
21531 - 210	Réseaux d'adduction d'eau	-40984.16	
1323 - 445	Subv. non transf. Départements		2000.00
TOTAL :		2000.00	2000.00
TOTAL :		31300.00	31300.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.



Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à LE PONT DE MONTVERT, les jour, mois et an que dessus.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus.
Le Maire, Stéphan Maurin

RF Préfecture de Mende
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 15/12/2020 048-200057594-20201110-DE_2020_134-DE